

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°02-2023-081

PUBLIÉ LE 16 MAI 2023

Sommaire

Centre Hospitalier de Saint-Quentin / Direction Générale

02-2023-05-11-00008 - Décision n° 2023/1634 portant délégation de signature à M. Aurélien DOLL, faisant fonction de cadre de santé au laboratoire / anatomopathologie (2 pages) Page 3

02-2023-05-11-00007 - Décision n° 2023/1635 portant délégation de signature à Mme Cathy COELHO, cadre médico technique de santé au Laboratoire (2 pages) Page 6

Direction Départementale des Finances Publiques de l'Aisne / Division stratégie, contrôle de gestion, cellule accueil de proximité

02-2023-05-09-00002 - Arrêté relatif au régime d'ouverture au public des services de la DDFiP de l'Aisne (1 page) Page 9

02-2023-05-09-00001 - Arrêté relatif au régime d'ouverture au public du service de publicité foncière et d'enregistrement de Laon (1 page) Page 11

Centre Hospitalier de Saint-Quentin

02-2023-05-11-00008

Décision n° 2023/1634 portant délégation de signature à M. Aurélien DOLL, faisant fonction de cadre de santé au laboratoire / anatomopathologie



DIRECTION GENERALE

Affaire suivie par : M. GERMONT

FG/SV

DÉCISION N° 2023/1634
PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE
à M. Aurélien DOLL, faisant fonction de cadre de santé au
laboratoire/ anatomopathologie

Le directeur du centre hospitalier,

Vu l'article L.6143-7 du code de la santé publique,

Vu les articles D.6143-33 à D.6143-36 dudit code relatifs aux modalités de délégation de signature des directeurs,

Considérant la nomination de M. Christophe BLANCHARD dans les fonctions de directeur du centre hospitalier de SAINT-QUENTIN par arrêté du 26 décembre 2019 de Mme la Directrice Générale du Centre National de Gestion,

Vu le procès-verbal du 13 janvier 2020 installant M. Christophe BLANCHARD dans ses fonctions à compter de cette même date,

Considérant la délégation permanente de la direction des achats, de la logistique et des investissements accordée à M. HUT en date du 13 juillet 2022,

Considérant que M. Aurélien DOLL exerce en tant que faisant-fonction de cadre de santé au laboratoire/anatomopathologie,

Vu l'organigramme de direction du centre hospitalier de Saint-Quentin en vigueur au 11 mai 2023,

D É C I D E :

ARTICLE 1^{er} :

Délégation est donnée à M. Aurélien DOLL, faisant-fonction de cadre de santé au laboratoire/anatomopathologie pour la signature exclusive des commandes de ce secteur à hauteur d'un montant maximal de 12 000 € TTC dans le cadre de marchés publics notifiés.

Direction Générale : FG/SV – Le 11/05/23

Décision n°2023/1634 – Délégation de signature anatomopathologie- A. DOLL

Centre Hospitalier de Saint-Quentin – 1, avenue Michel de l'Hospital – 02321 Saint-Quentin Cedex
Tél. : 03.23.06.73.30. – Fax 03.23.06.73.01 – f.germont@ch-stquentin.fr
N° FINESS : 02 00000 63

ARTICLE 2 :

L'intéressé s'engage à n'user de cette délégation que dans le cadre strict de ses attributions et dans le respect de la réglementation en vigueur et à en rendre compte au Directeur, en cas de difficulté d'appréciation et de mise en œuvre.

ARTICLE 3 :

Cette décision annule et remplace la décision n°2021/3551 en date du 27 septembre 2021.

Fait à SAINT-QUENTIN, le 11 mai 2023

LE DIRECTEUR

C. Blanchard

Christophe BLANCHARD

**DESTINATAIRES :**

- M. DOLL
- M. GRENIER, trésorier principal -
- Dossier délégation de signature -
- Dossier Intéressé(e) -

Direction Générale : FG/SV – Le 11/05/23

Décision n°2023/1634– Délégation de signature anatomopathologie- A. DOLL

Centre Hospitalier de Saint-Quentin – 1, avenue Michel de l'Hospital – 02321 Saint-Quentin Cedex
Tél. : 03.23.06.73.30. – Fax 03.23.06.73.01 – f.germont@ch-stquentin.fr
N° FINESS : 02 00000 63

Centre Hospitalier de Saint-Quentin

02-2023-05-11-00007

Décision n° 2023/1635 portant délégation de signature à Mme Cathy COELHO, cadre médico technique de santé au Laboratoire



DIRECTION GENERALE

Affaire suivie par : M. GERMONT
FG/SV

**DÉCISION N° 2023/1635
PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE
à Mme Cathy COELHO, cadre médico technique de santé
au Laboratoire**

Le directeur du centre hospitalier,

Vu l'article L.6143-7 du code de la santé publique,

Vu les articles D.6143-33 à D.6143-36 dudit code relatifs aux modalités de délégation de signature des directeurs,

Considérant que Mme Cathy COELHO, technicienne de laboratoire, exerce les fonctions de cadre médico-technique au Laboratoire,

Considérant la nomination de M. Christophe BLANCHARD dans les fonctions de directeur du centre hospitalier de SAINT-QUENTIN par arrêté du 26 décembre 2019 de Mme la Directrice Générale du Centre National de Gestion,

Vu le procès-verbal du 13 janvier 2020 installant M. Christophe BLANCHARD dans ses fonctions à compter de cette même date,

Considérant la délégation permanente de la direction des achats, de la logistique et des investissements accordée à M. HUT en date du 13 juillet 2022,

Vu l'organigramme de direction du centre hospitalier de Saint-Quentin en vigueur au 11 mai 2023,

DÉCIDE :

ARTICLE 1^{er} :

Délégation permanente est donnée à Mme Cathy COELHO, cadre de santé au laboratoire pour la signature exclusive des commandes de ce secteur à hauteur d'un montant maximal de 12 000 € TTC dans le cadre de marchés publics notifiés.

Direction Générale : FG/SV – Le 28/03/23
Décision n°2023/1635 – Délégation de signature Laboratoire -

Centre Hospitalier de Saint-Quentin – 1, avenue Michel de l'Hospital – 02321 Saint-Quentin Cedex
Tél. : 03.23.06.73.30. – Fax 03.23.06.73.01 – directiongenerale@ch-stquentin.fr
N° FINESS : 02 00000 63

ARTICLE 2 :

En l'absence de Mme Cathy COELHO, cette délégation est exercée par M. Aurélien DOLL, faisant fonction de cadre du laboratoire/anatomo-pathologie.

ARTICLE 3 :

Cette décision annule et remplace la décision n°2020/3540 en date du 8 octobre 2020.

Fait à SAINT-QUENTIN, le 11 mai 2023

LE DIRECTEUR

C. B. A. C. H. A. R. D.

Christophe BLANCHARD

**DESTINATAIRES :**

- Mme COELHO -
- M. DOLL -
- M. HUT-
- M. GRENIER, trésorier principal -
- Dossier délégation de signature -
- Dossier Intéressé(e) -

Direction Générale : FG/SV – Le 11/05/23
 Décision n°2023/1635 – Délégation de signature Laboratoire -

Centre Hospitalier de Saint-Quentin – 1, avenue Michel de l'Hospital – 02321 Saint-Quentin Cedex
 Tél. : 03.23.06.73.30. – Fax 03.23.06.73.01 – directiongenerale@ch-stquentin.fr
 N° FINESS : 02 00000 63

Direction Départementale des Finances
Publiques de l'Aisne

02-2023-05-09-00002

Arrêté relatif au régime d'ouverture au public
des services de la DDFiP de l'Aisne



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Générale des
Finances publiques**

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES FINANCES PUBLIQUES DE L'AINES

**Arrêté relatif au régime d'ouverture au public des services de la
direction départementale des Finances publiques de l'Aisne**

Le directeur départemental des Finances publiques de l'Aisne

Vu le décret n° 71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret du 23 juillet 2021 portant nomination de M. David GUERMONPREZ, administrateur général des finances publiques, en qualité de directeur départemental des Finances publiques de l'Aisne ;

Vu le décret du président de la république du 26 mai 2021, portant nomination de M. Thomas CAMPEAUX, Préfet de l'Aisne ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2021-86 du 24 août 2021 portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés de la direction départementale des Finances Publiques de l'Aisne ;

ARRÊTE

Art. 1^{er} – Les services et postes comptables de la direction départementale des Finances publiques de l'Aisne, implantés dans le département de l'Aisne, seront fermés au public à titre exceptionnel le vendredi 19 mai 2023 et le lundi 14 août 2023.

Art. 2 – Le directeur départemental des Finances publiques de l'Aisne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aisne.

Fait à Laon, le 9 mai 2023

Par délégation du Préfet,
David GUERMONPREZ

Administrateur général des Finances publiques

Direction Départementale des Finances
Publiques de l'Aisne

02-2023-05-09-00001

Arrêté relatif au régime d'ouverture au public du
service de publicité foncière et d'enregistrement
de Laon



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Générale des
Finances publiques**

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES FINANCES PUBLIQUES DE L'AISNE

**Arrêté relatif au régime d'ouverture au public
du service de publicité foncière et d'enregistrement de Laon**

Le Directeur départemental des Finances Publiques de l'Aisne

Vu le décret n° 71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret du 23 juillet 2021 portant nomination de M. David GUERMONPREZ, administrateur général des finances publiques, en qualité de directeur départemental des finances publiques de l'Aisne ;

Vu le décret du président de la république du 26 mai 2021, portant nomination de M. Thomas CAMPEAUX, Préfet de l'Aisne ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2021-86 du 24 août 2021 portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés de la direction départementale des Finances Publiques de l'Aisne ;

ARRÊTE

Art. 1^{er} – Le service de publicité foncière et d'enregistrement de Laon, sis rue Marcel Bleuet à Laon (02000), sera fermé à titre exceptionnel le mardi 30 mai 2023 et le mercredi 31 mai 2023.

Art. 2 – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux des services visés à l'article 1er.

Fait à Laon, le 9 mai 2023

Par délégation du Préfet,

David GUERMONPREZ

Administrateur général des Finances publiques